

## 1. PRE-NATIONAL MASCULIN

La Ligue des Alpes organise un championnat de Pré-National Masculin qualificatif pour le championnat de France Nationale 3.

**1.1 CLUBS QUALIFIES** : 14 clubs (1 poule) uniquement pour cette saison retour à 12 la saison suivante.

- Les clubs (variable) descendant de Nationale 3.
- Le premier et le second de Régional Masculin 2.
- Les clubs les mieux classés du championnat de Pré-National Masculin de la saison précédente.

### **1.2 SYSTEME DE L'EPREUVE**

■ Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement de 1 à 14 est établi.

■ La première équipe de la poule est CHAMPION DES ALPES et accède au championnat de France.

Cette équipe participera à la Coupe Grande Région Lyonnais Alpes Auvergne. Demi-finale weekend **26/27 mai 2018, lieu non déterminé dans les Alpes**, Finale weekend **2/3 Juin 2018, lieu non déterminé en Auvergne (Participation obligatoire sous peine de sanction)**.

■ **Les descentes seront fonction des descentes de NM3 et des montées de RM2**

■ En cas de nécessité de repêchage il sera fait application des articles 63 et 64 du règlement sportif.

### **1.3 ORGANISATION SPORTIVE**

■ Heure officielle : le samedi à 20h30

■ Règlement officiel FFBB.

■ Dérogation d'horaire :

Lorsqu'un club a une équipe première évoluant en Championnat de France Masculin et une équipe réserve en Pré-National Masculin, l'horaire sera avancé d'office à 17h00, toutefois, une dérogation sera accordée pour que l'équipe réserve joue le dimanche après-midi à 13h00, 15h30 ou 17h30 en fonction des disponibilités de gymnase. Cette mesure ne s'applique que lorsque l'équipe évoluant en championnat de France et l'équipe évoluant en Pré-National jouent le même week-end à domicile.

### **1.4 OBLIGATION D'ENGAGEMENT D'EQUIPE DE JEUNES**

■ Tout club de Pré-National Masculin devra obligatoirement justifier d'une équipe U20 Masculin ou U17 Masculin de niveau départemental, régional ou national ou à défaut d'une équipe évoluant en CTC dans la mesure où il est le club porteur.

A défaut, une pénalité administrative de moins 3 points sera appliquée et l'équipe ne pourra accéder à l'échelon supérieur.

### **1.5 AUTRES DISPOSITIONS**

■ La Ligue des Alpes se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du Championnat Pré-National Masculin selon les modifications qui peuvent être apportées aux différents championnats fédéraux.

■ La participation des équipes réserves dans le Championnat Pré-National Masculin est autorisée.

■ **Le dernier club de la poule ne pourra en aucun cas être repêché.**



## 2. REGIONAL MASCULIN 2 (ex EXCELLENCE MASCULINE)

### **2.1 CLUBS QUALIFIÉS** : 12 clubs

- Les clubs (variable) descendant de la Pré-National Masculin.
- **Le premier de chaque poule de RM3.**
- Les clubs les mieux classés du championnat de RM2 de la saison précédente.

### **2.2 SYSTEME DE L'EPREUVE**

■ Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement de 1 à 12 est établi.

■ Le premier et le second accéderont en Pré-National Masculine  
La première équipe de la poule est CHAMPION DES ALPES de RM2.

■ **Les descentes seront fonction des descentes de PNM et des montées de RM3**

En cas de nécessité de repêchage il sera fait application des articles 63 et 64 du règlement sportif.

### **2.3 ORGANISATION SPORTIVE**

■ Heure officielle : le samedi à 20h30

■ Règlement officiel FFBB.

■ Dérogation d'horaire :

Lorsqu'un club a une équipe première évoluant en championnat de France Masculin et une équipe réserve en **RM2**, l'horaire sera avancé d'office à 17h00 toutefois une dérogation sera accordée pour que l'équipe réserve joue le dimanche après-midi à 13h00, 15h30 ou 17h30 en fonction des disponibilités de gymnase. Cette mesure ne s'applique que lorsque l'équipe évoluant en championnat de France ou en Pré-National et l'équipe évoluant en RM2 jouent le même week-end à domicile.

### **2.4 OBLIGATION D'ENGAGEMENT D'EQUIPE DE JEUNES**

■ Tout club de RM2 devra obligatoirement justifier d'une équipe U20 Masculin ou U17 Masculin ou U15 Masculin de niveau départemental, régional ou national ou à défaut d'une équipe évoluant en CTC dans la mesure où il est le club porteur.

A défaut, une pénalité administrative de moins 3 points sera appliquée et l'équipe ne pourra accéder à l'échelon supérieur.

### **2.5 AUTRES DISPOSITIONS**

■ La Ligue des Alpes se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du championnat de Régional Masculin selon les modifications qui peuvent être apportées aux différents championnats fédéraux.

■ La participation des équipes réserves dans le championnat de RM2 est autorisée.

■ **Le dernier club de la poule ne pourra en aucun cas être repêché.**

■ **L'accession à la catégorie Pré-national n'est pas autorisée aux équipes 3, il en est de même pour le club porteur d'une CTC si celui-ci est le club 3 de cette CTC.**

### **3. REGIONAL MASCULIN 3 (ex PROMOTION D'EXCELLENCE MASCULINE)**

#### **3.1 CLUBS QUALIFIÉS : 24 clubs répartis en 2 poules de 12 clubs**

- Les clubs (variable) descendants de RM2.
- Le club champion de chaque comité départemental et les clubs vice-champions du comité de Drôme-Ardèche et de l'Isère
- Les clubs les mieux classés du Championnat de RM3 de la saison précédente.

#### **3.2 SYSTEME DE L'EPREUVE**

- Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement de 1 à 12 est établi dans chaque poule.
- **Le premier de chaque poule accède à la RM2**
- Une Finale sur terrain désigné par le Pôle Territorial aura lieu entre les 1<sup>ers</sup> de chaque poule pour attribuer le titre de CHAMPION DES ALPES de RM3.
- **Les descentes seront fonction des descentes de RM3 et des montées des Départements.**
- En cas de nécessité de repêchage, il sera d'abord fait application des articles 63 et 64 du règlement sportif.

#### **3.3 ORGANISATION SPORTIVE**

- Heure officielle : le dimanche à 15h30
- Règlement officiel FFBB.
- Dérogation d'horaire : Lorsqu'un club a une équipe première ou jeune évoluant en Championnat de France et une équipe en Championnat Régional, l'horaire sera modifié d'office à 13h00 ou 17h30.

#### **3.4 OBLIGATION D'ENGAGEMENT D'EQUIPE DE JEUNES**

- Tout club de RM3 devra obligatoirement justifier d'une équipe U20 Masculin ou U17 Masculin ou U15 Masculin ou U13 Masculin de niveau départemental, régional ou national ou à défaut d'une équipe évoluant en CTC dans la mesure où il est le club porteur.
- A défaut, une pénalité administrative de moins 3 points sera appliquée et l'équipe ne pourra accéder à l'échelon supérieur.

#### **3.5 AUTRES DISPOSITIONS**

- La Ligue des Alpes se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du Championnat de RM3 selon les modifications qui peuvent être apportées aux différents championnats fédéraux.
- La participation des équipes réserves dans le championnat de RM3 est autorisée.
- **Le dernier club de la poule ne pourra en aucun cas être repêché.**

## 4. PRE-NATIONAL FEMININ

La Ligue des Alpes organise un championnat Pré-National Féminin qualificatif pour le championnat de France Nationale 3.

### **4.1 CLUBS QUALIFIÉS : 14 clubs (1 poule) retour à 12 la saison suivante**

- Les clubs (variable) descendant de NF3.
- **Le premier et le deuxième de la poule de Régional Féminin 2.**
- Les clubs les mieux classés du championnat de Pré-Nationale Féminin de la saison précédente.

### **4.2 SYSTEME DE L'EPREUVE**

- Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement de 1 à 14 est établi.
  - La première équipe de la poule est CHAMPIONNE DES ALPES et accèdera en Championnat de France.
- Cette équipe participera à la Coupe Grande Région Lyonnais Alpes Auvergne. Demi-finale weekend **26/27 mai 2018, lieu non déterminé dans le Lyonnais**, Finale weekend **2/3 Juin 2018, lieu non déterminé en Auvergne (Participation obligatoire sous peine de sanction)**.
- **Les descentes seront fonction des descentes de NF3**
  - En cas de nécessité de repêchage, il sera fait application des articles 63 et 64 du règlement sportif.

### **4.3 ORGANISATION SPORTIVE**

- **Heure officielle** : le dimanche à 15h30 ou le samedi à 20h30. A la charge de chaque club de choisir son Horaire pour la durée de la saison
- Règlement officiel FFBB.
- **Dérogation d'horaire** : Lorsqu'un club a une équipe première ou jeune évoluant en Championnat de France et une équipe en Championnat Régional, l'horaire sera modifié d'office à **10h30, 13h00 ou 17h30**.

### **4.4 OBLIGATION D'ENGAGEMENT D'EQUIPE DE JEUNES**

- Tout club de Pré-National Féminin devra obligatoirement justifier d'une équipe U20 Féminin ou U17 Féminin ou U15 Féminin de niveau départemental, régional ou national ou à défaut d'une équipe évoluant en CTC dans la mesure où il est le club porteur.
- A défaut, une pénalité administrative de moins 3 points sera appliquée et l'équipe ne pourra accéder à l'échelon supérieur.

### **4.5 AUTRES DISPOSITIONS**

- La Ligue des Alpes se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du Championnat Pré-National Féminin selon les modifications qui peuvent être apportées aux différents Championnats Fédéraux.
- La participation des équipes réserves dans le Championnat Pré-National Féminin est autorisée.
- **Le dernier club de la poule ne pourra en aucun cas être repêché.**



## 5. REGIONAL FEMININ 2 (ex. EXCELLENCE FEMININE)

### **5.1 CLUBS QUALIFIÉS : 14 clubs (cette saison uniquement) retour à 12 la saison suivante**

- Les clubs (variable) descendant de Pré-National Féminin.

#### **Les équipes classées un et deux de RF3**

- Les clubs les mieux classés du championnat de RF2 de la saison précédente.

### **5.2 SYSTEME DE L'EPREUVE**

■ Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement **de 1 à 14 est établi.**

■ **Les équipes classées un et deux accèdent en Pré-National Féminin.**

■ La première équipe de la poule est CHAMPIONNE DES ALPES

■ **Les descentes seront fonction des descentes de NF3**

■ En cas de nécessité de repêchage, il sera d'abord fait application des articles 63 et 64 du règlement sportif.

### **5.3 ORGANISATION SPORTIVE**

■ Heure officielle : le dimanche à 15h30

■ Règlement officiel FFBB.

■ Dérogation d'horaire : Lorsqu'un club a une équipe première ou jeune évoluant en Championnat de France et une équipe en Championnat Régional, l'horaire sera modifié d'office à **13h00** ou 17h30.

### **5.4 OBLIGATION D'ENGAGEMENT D'EQUIPE DE JEUNES**

■ Tout club de RF2 devra obligatoirement justifier d'une équipe U20 Féminin ou U17 Féminin ou U15 Féminin ou U13 Féminin de niveau départemental, régional ou national ou à défaut d'une équipe évoluant en CTC dans la mesure où il est le club porteur.

A défaut, une pénalité administrative de moins 3 points sera appliquée et l'équipe ne pourra accéder à l'échelon supérieur la saison suivante.

### **5.5 AUTRES DISPOSITIONS**

■ La Ligue des Alpes se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du championnat de RF2 selon les modifications qui peuvent être apportées aux différents championnats fédéraux.

■ La participation des équipes réserves dans le championnat de RF2 est autorisée.

■ **Le dernier club de la poule ne pourra en aucun cas être repêché.**

■ **L'accession à la catégorie Pré-national n'est pas autorisée aux équipes 3, il en est de même pour le club porteur d'une CTC si celui-ci est le club 3 de cette CTC.**

## 6. REGIONAL FEMININ 3

### **6.1 CLUBS QUALIFIÉS : 12 clubs**

- Les clubs (variable) descendant de RF2
- Le club champion de chaque comité départemental
- Les clubs vice-champions des comités de Drôme-Ardèche et de d'Isère
- **Les clubs les mieux classés du championnat de RF3 de la saison précédente**

### **6.2 SYSTEME DE L'EPREUVE**

- Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement **de 1 à 12 est établi.**
- **Les équipes classées un et deux accèdent en RF2.**
- La première équipe de la poule est CHAMPIONNE DES ALPES
- **Les descentes seront fonction des descentes de RF2 et des montées des départements.**
- En cas de nécessité de repêchage, il sera d'abord fait application des articles 63 et 64 du règlement sportif.

### **6.3 ORGANISATION SPORTIVE**

- Heure officielle : le dimanche à 15h30
- Règlement officiel FFBB.
- Dérogation d'horaire : Lorsqu'un club a une équipe première ou jeune évoluant en Championnat de France et une équipe en Championnat Régional, l'horaire sera modifié d'office à **13h00** ou 17h30.

### **6.4 OBLIGATION D'ENGAGEMENT D'EQUIPE DE JEUNES**

- Tout club de RF2 devra obligatoirement justifier d'une équipe U20 Féminin ou U17 Féminin ou U15 Féminin ou U13 Féminin de niveau départemental, régional ou national ou à défaut d'une équipe évoluant en CTC dans la mesure où il est le club porteur.

A défaut, une pénalité administrative de moins 3 points sera appliquée et l'équipe ne pourra accéder à l'échelon supérieur la saison suivante.

### **6.5 AUTRES DISPOSITIONS**

- La Ligue des Alpes se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du championnat de RF3 selon les modifications qui peuvent être apportées aux différents championnats fédéraux.
- La participation des équipes réserves dans le championnat de RF3 est autorisée.
- **Le douzième club de la poule ne pourra en aucun cas être repêché.**



## 7. U20 REGIONAL MASCULIN

### 7.1 ENGAGEMENTS

- Engagement ELITE sur dossier :

- L'engagement des équipes élites se fait auprès de la Ligue des Alpes à la date fixée par elle. Après dépôt d'un dossier auprès de leur comité respectif et avis de l'équipe technique, le Bureau de la Ligue valide les clubs élites qualifiés, soit 6 clubs.

- Engagement Libre en Ligue :

Utiliser le document «**Engagement SENIOR**».

### 7.2 SYSTEME DE L'EPREUVE

■ Le championnat se déroule en 2 phases.

■ La 1<sup>ère</sup> phase se déroule en matchs aller et retour :

Les clubs sont répartis en 3 poules de 6 : groupe A, poule 1 et poule 2

Un classement est établi dans chaque poule à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase.

■ 2<sup>ème</sup> phase :

Les 4 premiers du groupe A de la 1<sup>ère</sup> phase accèdent au championnat Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)

#### Poules AURA :

Les clubs sont répartis en 2 poules de 6 : 1 club d'Auvergne, 3 clubs du Lyonnais, 2 clubs des Alpes par poule.

Un classement est établi dans chaque poule à l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase.

Le premier de chaque poule rencontrera le deuxième de chaque poule en ½ finale de la Grande Coupe Auvergne-Rhône-Alpes le 26/27 mai 2018, lieu non déterminé dans les Alpes, finale entre les deux vainqueurs le 2/3 Juin 2018, lieu non déterminé en Auvergne (Participation obligatoire sous peine de sanction).

Le premier de la finale est déclaré **Champion U20M Auvergne-Rhône-Alpes**

**Poule U20M R2 Alpes** : 1 poule de 6 clubs avec les clubs classés 5 et 6 du groupe A de la 1<sup>ère</sup> phase et les clubs classés 1 et 2 de la poule 1 et de la poule 2 de la 1<sup>ère</sup> phase.

A l'issue de cette phase, le 1<sup>er</sup> de la poule est déclaré **CHAMPION U20M R2-ALPES**.

**En deuxième phase la ligue peut proposer deux poules de 6 ou une poule de 8 selon les engagements restants ou supplémentaires.**

### 7.3 ORGANISATION SPORTIVE

■ Heure officielle : le dimanche à 11h00.

■ Règlement officiel FFBB.

### 7.4 REGLES DE PARTICIPATION

■ Toutes couleurs de licences autorisées

■ **Licences AS CTC autorisées**

■ C1, C2 ou T limitée à 5

■ 4 licences AS Juniors autorisées

■ Surclassement autorisé U17 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année

■ Les licenciés disposant d'une convention de formation avec une association ou société sportive de LNB ne sont pas autorisés à participer aux rencontres du championnat région U20M.

### 7.5 REGLES PARTICULIERES

■ Ce championnat est assujéti à l'application de la charte des officiels mise en place par la FFBB.



## 8. U20 REGIONAL FEMININ

### 8.1 CLUBS QUALIFIÉS

L'engagement des équipes se fait auprès de la Ligue des Alpes à la date fixée par elle. Après dépôt d'un dossier auprès de leur comité respectif et avis de l'équipe technique, le Bureau de la Ligue valide les clubs qualifiés, soit 12 clubs.

### 8.2 SYSTEME DE L'EPREUVE

- Le championnat se déroule en 2 phases.
- La 1<sup>ère</sup> phase se déroule en matchs aller et retour :  
Les clubs sont répartis en 2 poules de 6 : groupe A et poule 1  
Un classement est établi dans chaque poule à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase.
- 2<sup>ème</sup> phase :

Les 4 premiers du groupe A de la 1<sup>ère</sup> phase accèdent au championnat Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)

#### **Poules AURA :**

Les clubs sont répartis en 2 poules de 6 : 1 club d'Auvergne, 3 clubs du Lyonnais, 2 clubs des Alpes par poule.

Un classement est établi dans chaque poule à l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase.

Le premier de chaque poule rencontrera le deuxième de chaque poule en ½ finale de la Grande Coupe Auvergne-Rhône-Alpes le 26/27 mai 2018, lieu non déterminé dans le Lyonnais finale entre les deux vainqueurs le 2/3 Juin 2018, lieu non déterminé en Auvergne (Participation obligatoire sous peine de sanction).

Le premier de la finale est déclaré **Champion U20F Auvergne-Rhône-Alpes**

**Poule U20F R2 Alpes** : 1 poule de 6 clubs avec les clubs classés 5 et 6 du groupe A de la 1<sup>ère</sup> phase et les clubs classés 1, 2, 3 et 4 de la poule 1 de la 1<sup>ère</sup> phase  
A l'issue de cette phase, le 1<sup>er</sup> de la poule est déclaré **CHAMPION U20F R2-ALPES.**

### 8.3 ORGANISATION SPORTIVE

- Heure officielle : le samedi à **18h00**
- Règlement officiel FFBB.

### 8.4 REGLES DE PARTICIPATION

- Toutes couleurs de licences autorisées
- **Licences AS CTC autorisées**
- C1, C2 ou T limitée à 5
- 4 licences AS Juniors autorisées
- Surclassement autorisé U17 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année
- Les licenciées disposant d'une convention de formation avec une association ou société sportive de LFB ne sont pas autorisées à participer aux rencontres du championnat régional U20 Féminin.

### 8.6 CHARTE DES OFFICIELS

- Ce championnat est assujéti à l'application de la charte des officiels mise en place par la FFBB.





## 9. U17 REGIONAL MASCULIN

### 9.1 CLUBS QUALIFIÉS

L'engagement des équipes se fait auprès de la Ligue des Alpes à la date fixée par elle. Après dépôt d'un dossier auprès de leur comité respectif et avis de l'équipe technique, le Bureau de la Ligue valide les clubs qualifiés soit 12 clubs.

### 9.2 SYSTEME DE L'EPREUVE

- Le championnat se déroule en 2 phases.
- La 1<sup>ère</sup> phase se déroule en matchs aller et retour :  
Les clubs sont répartis en 2 poules de 6 : groupe A et groupe B.  
Un classement est établi dans chaque poule à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase.
- 2<sup>ème</sup> phase :

Les 4 premiers du groupe A de la 1<sup>ère</sup> phase accèdent au championnat Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)

#### **Poules AURA :**

Les clubs sont répartis en 2 poules de 6 : 1 club d'Auvergne, 3 clubs du Lyonnais, 2 clubs des Alpes par poule.

Un classement est établi dans chaque poule à l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase.

Le premier de chaque poule rencontrera le deuxième de chaque poule en ½ finale de la Grande Coupe Auvergne-Rhône-Alpes le 26/27 mai 2018, lieu non déterminé dans les Alpes, finale entre les deux vainqueurs le 2/3 Juin 2018, lieu non déterminé en Auvergne (Participation obligatoire sous peine de sanction).

Le premier de la finale est déclaré **Champion U17M Auvergne-Rhône-Alpes**

**Poule U17M R2 Alpes** : 1 poule de 6 clubs avec les classés 5 et 6 du groupe A de la 1<sup>ère</sup> phase et les classés 1, 2, 3 et 4 du groupe B de la 1<sup>ère</sup> phase.

A l'issue de cette phase, le 1<sup>er</sup> de la poule est déclaré **CHAMPION U17M R2-ALPES.**

**Poules U17M R3 Alpes** : 1 poule de 6 clubs avec les classés 5 et 6 du groupe B de la 1<sup>ère</sup> phase Et 1 club de Drôme-Ardèche, 1 club de l'Isère, 1 club de Savoie, 1 club de Haute-Savoie.

A l'issue de cette phase, le 1<sup>er</sup> de la poule est déclaré **CHAMPION U17M R3-ALPES.**

### 10.2 ORGANISATION SPORTIVE

- **Heure officielle** : le samedi à **18h00**
- Règlement officiel FFBB.
- **Dérogation d'horaire** :

Lorsqu'un club a une équipe première évoluant en Championnat de France Seniors et 2 équipes en Championnat Régional, l'horaire sera avancé d'office à **17h00** pour l'équipe U17 Masculin et à **15h00** pour l'équipe U17 Féminin.

### 9.3 CHARTE DES OFFICIELS

- Ce championnat est assujéti à l'application de la charte des officiels mise en place par la FFBB.



## 10. U17 REGIONAL FEMININ

### 10.1 CLUBS QUALIFIÉS

L'engagement des équipes se fait auprès de la Ligue des Alpes à la date fixée par elle.  
Après dépôt d'un dossier auprès de leur comité respectif et avis de l'équipe technique, le Bureau de la Ligue valide les clubs qualifiés soit 12 clubs.

### 10.2 SYSTEME DE L'EPREUVE

■ Le championnat se déroule en 2 phases.

■ La 1<sup>ère</sup> phase se déroule en matchs aller et retour :

Les clubs sont répartis en 2 poules de 6 : groupe A et groupe B.

Un classement est établi dans chaque poule à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase.

■ 2<sup>ème</sup> phase :

Les 4 premiers du groupe A de la 1<sup>ère</sup> phase accèdent au championnat Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)

#### Poules AURA :

Les clubs sont répartis en 2 poules de 6 : 1 club d'Auvergne, 3 clubs du Lyonnais, 2 clubs des Alpes par poule.

Un classement est établi dans chaque poule à l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase.

Le premier de chaque poule rencontrera le deuxième de chaque poule en ½ finale de la Grande Coupe Auvergne-Rhône-Alpes le 26/27 mai 2018, lieu non déterminé dans le Lyonnais finale entre les deux vainqueurs le 2/3 Juin 2018, lieu non déterminé en Auvergne (Participation obligatoire sous peine de sanction).

Le premier de la finale est déclaré **Champion U17F Auvergne-Rhône-Alpes.**

**Poule U17F R2 Alpes** : 1 poule de 6 clubs avec les classés 5 et 6 du groupe A de la 1<sup>ère</sup> phase et les classés 1, 2, 3 et 4 du groupe B de la 1<sup>ère</sup> phase.

A l'issue de cette phase, le 1<sup>er</sup> de la poule est déclaré **CHAMPION U17F R2-ALPES.**

**Poules U17F R3 Alpes** : 1 poule de 6 clubs avec les classés 5 et 6 du groupe B de la 1<sup>ère</sup> phase Et 1 club de Drôme-Ardèche, 1 club de l'Isère, 1 club de Savoie, 1 club de Haute-Savoie.

A l'issue de cette phase, le 1<sup>er</sup> de la poule est déclaré **CHAMPION U17F R3-ALPES.**

### 10.2 ORGANISATION SPORTIVE

■ Heure officielle : le samedi à **18h00**

■ Règlement officiel FFBB.

■ Dérogation d'horaire :

Lorsqu'un club a une équipe première évoluant en Championnat de France Seniors et 2 équipes en Championnat Régional, l'horaire sera avancé d'office à **17h00** pour l'équipe U17 Masculin et à **15h00** pour l'équipe U17 Féminin.

### 10.3 CHARTE DES OFFICIELS

■ Ce championnat est assujéti à l'application de la charte des officiels mise en place par la FFBB.



## 11. U15 REGIONAL MASCULIN

### 11.1 CLUBS QUALIFIÉS

L'engagement des équipes se fait auprès de la Ligue des Alpes à la date fixée par elle. Après dépôt d'un dossier auprès de leur comité respectif et avis de l'équipe technique, le Bureau de la Ligue valide les clubs qualifiés soit 12 clubs.

### 11.2 SYSTEME DE L'EPREUVE

- Le championnat se déroule en 2 phases.
- La 1<sup>ère</sup> phase se déroule en matchs aller et retour :  
Les clubs sont répartis en 2 poules de 6 : groupe A et groupe B.  
Un classement est établi dans chaque poule à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase.
- 2<sup>ème</sup> phase :

Les 4 premiers du groupe A de la 1<sup>ère</sup> phase accèdent au championnat Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)

#### Poules AURA :

Les clubs sont répartis en 2 poules de 6 : 1 club d'Auvergne, 3 clubs du Lyonnais, 2 clubs des Alpes par poule.

Un classement est établi dans chaque poule à l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase.

Le premier de chaque poule rencontrera le deuxième de chaque poule en ½ finale de la Grande Coupe Auvergne-Rhône-Alpes le 26/27 mai 2018, lieu non déterminé dans les Alpes, finale entre les deux vainqueurs le 2/3 Juin 2018, lieu non déterminé en Auvergne (Participation obligatoire sous peine de sanction).

Le premier de la finale est déclaré **Champion U15M Auvergne-Rhône-Alpes.**

**Poule U15M R2 Alpes :** 1 poule de 6 clubs avec les classés 5 et 6 du groupe A de la 1<sup>ère</sup> phase et les classés 1, 2, 3 et 4 du groupe B de la 1<sup>ère</sup> phase.

A l'issue de cette phase, le 1<sup>er</sup> de la poule est déclaré **CHAMPION U15M R2-ALPES.**

**Poules U15M R3 Alpes :** 1 poule de 6 clubs avec les classés 5 et 6 du groupe B de la 1<sup>ère</sup> phase Et 1 club de Drôme-Ardèche, 1 club de l'Isère, 1 club de Savoie, 1 club de Haute-Savoie.

A l'issue de cette phase, le 1<sup>er</sup> de la poule est déclaré **CHAMPION U15M R3-ALPES.**

### 11.3 ORGANISATION SPORTIVE

- Heure officielle : le dimanche à **10h30**
- Règlement officiel FFBB.

### 11.4 CHARTE DES OFFICIELS

■ Ce championnat est assujéti à l'application de la charte des officiels mise en place par la FFBB.



## 12. U15 REGIONAL FEMININ

### 12.1 CLUBS QUALIFIÉS

L'engagement des équipes se fait auprès de la Ligue des Alpes à la date fixée par elle. Après dépôt d'un dossier auprès de leur comité respectif et avis de l'équipe technique, le Bureau de la Ligue valide les clubs qualifiés soit 12 clubs.

### 12.2 SYSTEME DE L'EPREUVE

- Le championnat se déroule en 2 phases.
- La 1<sup>ère</sup> phase se déroule en matchs aller et retour :
  - Les clubs sont répartis en 2 poules de 6 : groupe A et groupe B.
  - Un classement est établi dans chaque poule à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase.
- 2<sup>ème</sup> phase :

Les 4 premiers du groupe A de la 1<sup>ère</sup> phase accèdent au championnat Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)

#### Poules AURA :

Les clubs sont répartis en 2 poules de 6 : 1 club d'Auvergne, 3 clubs du Lyonnais, 2 clubs des Alpes par poule.

Un classement est établi dans chaque poule à l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase.

Le premier de chaque poule rencontrera le deuxième de chaque poule en ½ finale de la Grande Coupe Auvergne-Rhône-Alpes le 26/27 mai 2018, lieu non déterminé dans le Lyonnais, finale entre les deux vainqueurs le 2/3 Juin 2018, lieu non déterminé en Auvergne (Participation obligatoire sous peine de sanction).

Le premier de la finale est déclaré **Champion U15F Auvergne-Rhône-Alpes.**

**Poule U15F R2 Alpes** : 1 poule de 6 clubs avec les classés 5 et 6 du groupe A de la 1<sup>ère</sup> phase et les classés 1, 2, 3 et 4 du groupe B de la 1<sup>ère</sup> phase.

A l'issue de cette phase, le 1<sup>er</sup> de la poule est déclaré **CHAMPION U15F R2-ALPES.**

**Poules U15F R3 Alpes** : 1 poule de 6 clubs avec les classés 5 et 6 du groupe B de la 1<sup>ère</sup> phase Et 1 club de Drôme-Ardèche, 1 club de l'Isère, 1 club de Savoie, 1 club de Haute-Savoie.

A l'issue de cette phase, le 1<sup>er</sup> de la poule est déclaré **CHAMPION U15F R3-ALPES.**

### 12.3 ORGANISATION SPORTIVE

- Heure officielle : le dimanche à **10h30**
- Règlement officiel FFBB.

### 12.4 CHARTE DES OFFICIELS

- Ce championnat est assujéti à l'application de la charte des officiels mise en place par la FFBB.



## 13. U13 REGIONAL MASCULIN

### 13.1 CLUBS QUALIFIÉS

L'engagement des équipes se fait auprès de la Ligue des Alpes à la date fixée par elle. Après dépôt d'un dossier auprès de leur comité respectif et avis de l'équipe technique, le Bureau de la Ligue valide les clubs qualifiés soit 12 clubs.

### 13.2 SYSTEME DE L'EPREUVE

- Le championnat se déroule en 2 phases.
- La 1<sup>ère</sup> phase se déroule en matchs aller et retour :  
Les clubs sont répartis en 2 poules de 6 : groupe A et groupe B.  
Un classement est établi dans chaque poule à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase.
- 2<sup>ème</sup> phase :

Les 4 premiers du groupe A de la 1<sup>ère</sup> phase accèdent au championnat Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)

#### Poules AURA :

Les clubs sont répartis en 2 poules de 6 : 1 club d'Auvergne, 3 clubs du Lyonnais, 2 clubs des Alpes par poule.

Un classement est établi dans chaque poule à l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase.

Le premier de chaque poule rencontrera le deuxième de chaque poule en ½ finale de la Grande Coupe Auvergne-Rhône-Alpes le 26/27 mai 2018, lieu non déterminé dans les Alpes, finale entre les deux vainqueurs le 2/3 Juin 2018, lieu non déterminé en Auvergne (Participation obligatoire sous peine de sanction).

Le premier de la finale est déclaré **Champion U13M Auvergne-Rhône-Alpes.**

**Poule U13M R2 Alpes :** 1 poule de 6 clubs avec les classés 5 et 6 du groupe A de la 1<sup>ère</sup> phase et les classés 1, 2, 3 et 4 du groupe B de la 1<sup>ère</sup> phase.

A l'issue de cette phase, le 1<sup>er</sup> de la poule est déclaré **CHAMPION U13M R2-ALPES.**

**Poules U13M R3 Alpes :** 1 poule de 6 clubs avec les classés 5 et 6 du groupe B de la 1<sup>ère</sup> phase Et 1 club de Drôme-Ardèche, 1 club de l'Isère, 1 club de Savoie, 1 club de Haute-Savoie.

A l'issue de cette phase, le 1<sup>er</sup> de la poule est déclaré **CHAMPION U13M R3-ALPES.**

### 13.3 ORGANISATION SPORTIVE

- Heure officielle : le samedi à 16h00
- Règlement officiel FFBB. 10 joueurs/joueuses.
- Temps de jeu : 4 x 8 minutes décomptées (prolongations 3min) pour le Championnat et 4 x 6 min décomptées (prolongations 3min) pour les Finales.
- L'intervalle entre les mi-temps est de 10 minutes. L'intervalle entre les ¼ temps est de 2 minutes.
- Ballon n° 6 - grands panneaux, hauteur 3.05m. La ligne des 3 points sera à 6m25.
- 5 fautes par joueur.
- 4 fautes d'équipe.
- Défense homme à homme, toute forme de zone est interdite.

26/07/2017

■ Frais d'arbitrage : en cas de désignation, les frais d'arbitrage sont payés à part égales par les deux associations sportives avant la rencontre selon le barème établi par le Règlement Financier.

### **13.4 REGLE PARTICULIERE**

Autorisation Provisoire de Prêt (APP) :

Il est possible qu'une équipe qualifiée puisse bénéficier d'une APP de joueurs dans les conditions suivantes :

- Le joueur concerné doit être un(e) sélectionné(e) départemental(e) (liste des 15 joueurs arrêtée par chaque Comité Départemental).
- Il doit aller d'une équipe non qualifiée vers une équipe qualifiée.
- La demande de prêt doit être parvenue au comité départemental avant la première journée du championnat.

La demande d'APP ne sera validée par la Ligue des Alpes qu'après avoir reçu l'accord du (des) parent(s) du joueur, des 2 clubs et du comité départemental.

Le joueur « prêté » ne pourra évoluer que dans l'équipe concernée (1 match par week-end).

Le nombre maximum de joueur « prêtés » sera de 2 par équipe.

Dans tous les cas, le total de l'ensemble des licences C1, C2, T, APP ne doit pas dépasser 5 sur la feuille de marque.

### **Participation**

**Les changements sont libres pendant la rencontre et ce dès le 1<sup>er</sup> quart-temps.**

**Les 8 joueurs doivent participer à la rencontre.**

**Toute équipe qui ne respecte pas les dispositions ci-dessus sera déclarée battue par pénalité.**

**La défense de zone 1/2 terrain ou tout terrain (zone press) est interdite tout comme la pose d'écran.**

**Doivent être privilégiés le jeu rapide et le jeu en mouvement sans écran.**

### **13.5 CHARTE DES OFFICIELS**

■ Ce championnat est assujéti à l'application de la charte des officiels mise en place par la FFBB.



## 14. U13 REGIONAL FEMININ

### 14.1 CLUBS QUALIFIÉS

L'engagement des équipes se fait auprès de la Ligue des Alpes à la date fixée par elle. Après dépôt d'un dossier auprès de leur comité respectif et avis de l'équipe technique, le Bureau de la Ligue valide les clubs qualifiés soit 12 clubs.

### 14.2 SYSTEME DE L'EPREUVE

■ Le championnat se déroule en 2 phases.

■ La 1<sup>ère</sup> phase se déroule en matchs aller et retour :

Les clubs sont répartis en 2 poules de 6 : groupe A et groupe B.

Un classement est établi dans chaque poule à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase.

■ 2<sup>ème</sup> phase :

Les 4 premiers du groupe A de la 1<sup>ère</sup> phase accèdent au championnat Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)

#### Poules AURA :

Les clubs sont répartis en 2 poules de 6 : 1 club d'Auvergne, 3 clubs du Lyonnais, 2 clubs des Alpes par poule.

Un classement est établi dans chaque poule à l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase.

Le premier de chaque poule rencontrera le deuxième de chaque poule en ½ finale de la Grande Coupe Auvergne-Rhône-Alpes le 26/27 mai 2018, lieu non déterminé dans le Lyonnais, finale entre les deux vainqueurs le 2/3 Juin 2018, lieu non déterminé en Auvergne (Participation obligatoire sous peine de sanction).

Le premier de la finale est déclaré **Champion U13F Auvergne-Rhône-Alpes.**

**Poule U13F R2 Alpes** : 1 poule de 6 clubs avec les classés 5 et 6 du groupe A de la 1<sup>ère</sup> phase et les classés 1, 2, 3 et 4 du groupe B de la 1<sup>ère</sup> phase.

A l'issue de cette phase, le 1<sup>er</sup> de la poule est déclaré **CHAMPION U13F R2-ALPES.**

**Poules U13F R3 Alpes** : 1 poule de 6 clubs avec les classés 5 et 6 du groupe B de la 1<sup>ère</sup> phase Et 1 club de Drôme-Ardèche, 1 club de l'Isère, 1 club de Savoie, 1 club de Haute-Savoie.

A l'issue de cette phase, le 1<sup>er</sup> de la poule est déclaré **CHAMPION U13F R3-ALPES.**

### 14.3 ORGANISATION SPORTIVE

■ Heure officielle : le samedi à 16h

■ Règlement officiel FFBB. 10 joueurs/joueuses.

■ Temps de jeu : 4 x 8 minutes décomptées (prolongations 3min) pour le Championnat et 4 x 6 min décomptées (prolongations 3min) pour les Finales.

■ L'intervalle entre les mi-temps est de 10 minutes. L'intervalle entre les ¼ temps est de 2 minutes.

■ Ballon n° 6 - grands panneaux, hauteur 3.05m. La ligne des 3 points sera à 6m25.

■ 5 fautes par joueur.

■ 4 fautes d'équipe.

■ Défense homme à homme, toute forme de zone est interdite.

26/07/2017

■ Frais d'arbitrage : en cas de désignation, les frais d'arbitrage sont payés à part égales par les deux associations sportives avant la rencontre selon le barème établi par le Règlement Financier.

#### **14.4 REGLE PARTICULIERE**

Autorisation Provisoire de Prêt (APP) :

Il est possible qu'une équipe qualifiée puisse bénéficier d'une APP de joueurs dans les conditions suivantes :

- Le joueur concerné doit être un(e) sélectionné(e) départemental(e) (liste des 15 joueurs arrêtée par chaque comité départemental).
- Il doit aller d'une équipe non qualifiée vers une équipe qualifiée.
- La demande de prêt doit être parvenue au comité départemental avant la première journée du championnat.

La demande d'APP ne sera validée par la Ligue des Alpes qu'après avoir reçu l'accord du (des) parent(s) du joueur, des 2 clubs et du comité départemental.

Le joueur « prêté » ne pourra évoluer que dans l'équipe concernée (1 match par week-end).

Le nombre maximum de joueur « prêtés » sera de 2 par équipe.

Dans tous les cas, le total de l'ensemble des licences C1, C2, T, APP ne doit pas dépasser 5 sur la feuille de marque.

#### **Participation**

**Les changements sont libres pendant la rencontre et ce dès le 1<sup>er</sup> quart-temps.**

**Les 8 joueurs doivent participer à la rencontre.**

**Toute équipe qui ne respecte pas les dispositions ci-dessus sera déclarée battue par pénalité  
La défense de zone 1/2 terrain ou tout terrain (zone press) est interdite tout comme la pose d'écran.**

**Doivent être privilégiés le jeu rapide et le jeu en mouvement sans écran.**

#### **12.5 CHARTE DES OFFICIELS**

■ Ce championnat est assujéti à l'application de la charte des officiels mise en place par la FFBB.

